

Québec, le 19 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Question au feuilleton concernant la Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation de produits et instruments d'activités illégales

Cher collègue,

Cette lettre fait suite à la question inscrite au feuilleton le 31 mai 2016 par la députée de Hochelaga-Maisonneuve, Mme Carole Poirier, concernant l'attribution de l'ancien hôtel « Château inn » de Val-d'Or saisi en vertu de la Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation de produits et instruments d'activités illégales.

Plusieurs partenaires dont la ministre de la Justice et procureure générale du Québec et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mme Stéphanie Vallée, et le député d'Abitibi-Est, M. Guy Bourgeois, sont au fait du dossier et travaillent en étroite collaboration afin de trouver une solution durable pour la communauté.

Rappelons que l'immeuble en question a été saisi à la suite de l'enquête menée par la Sûreté du Québec dans le cadre du dossier « Écrevisse ». L'ancien hôtel a été mis en vente suivant l'ordonnance de la cour autorisant la confiscation.

La Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation de produits et instruments d'activités illégales combinée au décret 349-99 du 31 mars 1999, qui relèvent de la ministre de la Justice, imposent certaines contraintes législatives qui empêchent d'attribuer à des intervenants communautaires un immeuble qui a été confisqué. L'esprit des recommandations du vérificateur général sur la gestion des biens liés à la criminalité abondent en ce sens.

Le processus de vente suit son cours.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', with a stylized flourish at the end.

MARTIN COITEUX